

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 43 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Un mémoire a été adressé par la Sublime-Porte
aux puissances signataires du traité de Paris, et re-
latif à la situation des Principautés danubiennes. La
conclusion de ce document est que la consommation
de l'union des Principautés doit évidemment con-
duire ces provinces à l'anarchie et à la guerre civile.
Nous avouons, pour notre part, que c'est là un point
de vue entièrement neuf et auquel nous étions loin
de nous attendre.

Les journaux publient le texte de la dépêche cir-
culaire adressée par M. le comte de Cavour à l'am-
bassadeur de Sardaigne à Londres; elle porte la date
du 21 mars.

M. de Cavour demande, dans cette dépêche,
l'admission du Piémont au congrès; on sait que
cette question est aujourd'hui tranchée; on remar-
quera que, malgré la modération dont les paroles
de M. de Cavour sont empreintes, le titre auquel
il demandait l'admission du Piémont, non pas seu-
lement comme puissance intéressée, mais comme
représentant naturel des populations italiennes,
était de nature à susciter de graves difficultés.

Une partie de la presse anglaise contient des at-
taques d'une certaine violence contre le ministère
anglais et particulièrement contre lord Malmesbury,
auquel elle reproche d'avoir laissé prendre à la
France l'initiative dans la question italienne.

Ces reproches amènent le *Morning-Chronicle* à
faire l'éloge de la politique suivie par l'empereur
Napoléon, « qui a su prévoir toute la crise ita-
lienne et qui s'est préparé aussi sagement que
possible à toutes les éventualités qui pouvaient
survenir. »

On annonce que, vendredi au soir, sir de Lacy
Evans doit faire la motion suivante dans la chambre
des communes :

« Dans l'état actuel des affaires continentales, aucune
diminution des forces militaires effectives du Royaume-
Uni ne doit avoir lieu; il serait inopportun de détacher
un corps d'artillerie dans le but d'augmenter
l'armée anglaise dans les Indes; cette armée s'étant

montrée déjà suffisante pour apaiser complètement
l'insurrection du Bengale. Une augmentation superflue
de cette armée ne pourrait servir qu'à accroître les em-
barras financiers du gouvernement indien. »

L'ordre du jour de la chambre des députés de
Turin du 12 avril appelait la discussion d'un projet
de loi relatif à une augmentation de dépenses pour
les fortifications d'Alexandrie et du port de Gènes.

Une dépêche de Naples, arrivée mercredi à Paris,
faisait pressentir la mort du roi dont l'état était dé-
sespéré; mais à l'heure où nous mettons sous
presse, aucune nouvelle information ne nous était
parvenue sur l'état de ce monarque.

Dans la séance de la chambre des communes, du
13, M. Berkeley a fait une motion en faveur du vote
au scrutin secret. Elle a été repoussée par 102 voix
contre 99. Lord John Russell a voté contre, mais
sans hostilité bien active.

Lord Palmerston, au contraire, a été très-hos-
tile à la motion. Son discours a paru offenser beau-
coup les membres avancés du parti libéral.

Il résulte des explications données dans la même
séance par sir John Pakington que des dissentiments
réels se sont produits parmi les membres subordon-
nés de la direction de l'amirauté.

Nous avons parlé d'une réunion des électeurs de
la Cité; deux mille d'entre eux se sont prononcés
déjà en faveur de l'élection de lord Stanley et de
M. Baring.

On annonce que de solennelles actions de grâce
auront lieu à Londres le 1^{er} mai, pour la répression
de la révolte des Indes.

Le baron Von der Pfordten est nommé représen-
tant de la Bavière près la diète de Francfort.

La situation des îles Ioniennes est loin de s'amé-
liorer, de nouvelles élections viennent d'avoir lieu
pour le remplacement des représentants démission-
naires. Les nouveaux députés appartiennent au parti
ultra-radical du pays, et tous sont hostiles au protec-
torat de l'Angleterre.

Les nouvelles des Indes et que nous recevons par
la voie anglaise continuent d'être favorables et mon-

trèrent l'insurrection comme entièrement désorganisée.
Les lettres de commerce reçues de Calcutta disent
que la situation financière s'améliore et que les re-
cettes de la douane augmentent notablement dans tous
les ports. — Charles Bousquet. (Pays.)

L'amiral ministre de la marine a reçu du vice-
amiral Rigault de Genouilly un rapport, en date du
28 février dernier, par lequel cet officier général
annonce la prise de la citadelle de Saigon, enlevée
le 17 du même mois par le corps expéditionnaire
franco-espagnol.

Le vice-amiral Rigault de Genouilly avait quitté
Tourane, le 2 février, à la tête d'une division na-
vale composée du *Phlégéton*, portant son pavillon,
du *Primauguet*, des canonnières *l'Alarme*, *l'Avan-
lanche* et *la Dragonne*; des transports mixtes *la
Durance*, *la Meurthe* et *la Saône* et de l'avis à va-
peur espagnol *el Cano*. La division se trouvait réu-
nie, le 9, à l'embouchure du fleuve Saigon.

Le 10, dans la matinée, les deux forts qui défen-
daient le mouillage intérieur du cap Saint-Jacques
furent attaqués et détruits. Après une reconnais-
sance, toute la division navale mouilla, le 11,
dans le bassin de Ngna. Le fort du Cangio, placé sur
la route, fut canonné, enflammé par les obus du
Phlégéton et sauta.

L'amiral remonta le fleuve à la tête des deux cor-
vettes à vapeur, des trois canonnières et de l'avis
espagnol, remorquant les chaloupes et les canots-
tambours, armés en guerre.

C'est avec l'ensemble de ces forces que, du 11 au
15 février, furent enlevés successivement les forts
de Onghia, Bignecaque, Kiala, Tay-Bay, Tang-Ki.
C'est ainsi que, d'attaque en attaque et de succès
en succès, il arriva le 15 dans la soirée, devant les
deux forts construits par des ingénieurs français,
qui défendent la ville de Saigon au sud, comme la
citadelle la défend au nord.

Tel est le récit des engagements successifs qui,
dans le courant d'une semaine, nous ont rendus
maîtres de 25 lieues de rivière, défendues par trois
estacades et onze forts, ainsi que de la ville et de la
citadelle de Saigon.

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Deuxième Partie.

(Suite.)

En achevant de parler ainsi, Maria baisa la tête. Ses
cils noirs étaient humides. Une main vint presser cordia-
lement les siennes. Maria se leva et se jetant dans les bras
de Célestine.

Celle-ci éprouvait une compassion profonde!

— Oh! je me doutais, dit-elle, que vous viviez sans
bonheur, et déjà je vous plaignais avant même de vous
connaître. A présent, je gémis pour vous; car vous n'avez
pas cet enivrement qui impose silence à la pensée. Oui,
si vous êtes lasse de cette existence, il y a des moments
où vous devez cruellement souffrir.

— Tiens, tiens, dit Henri qui s'était retourné, tiens,
la belle Madamé qui pleure!...

— Tais-toi et joue, dit la mère.

— Ce cher petit! Il a raison. Mais ces larmes me rafraî-
chissent... Avec vous je n'ai pas honte de les verser.

— Voyons reprit Célestine, je ne veux pas non plus
que vous vous attristiez en ma compagnie. Je vous l'a-
vouerai, — et ma franchise en cela égala la votre; —
j'avais des préventions contre vous... Notre vie, nos ha-
bitudes sont si différentes! A présent que vous m'avez
forcée de vous plaindre, à présent que vous avez gagné
ma confiance, je sens qu'il y a en vous, Madame, de no-
bles qualités, et je me dis que, peut-être, avec un effort,
vous réussiriez à rompre la chaîne dorée qui vous re-
tient.

— Est-ce possible? hélas!

— Selon moi, c'est toujours possible.

Maria fit un geste d'incrédulité. Célestine comprit que
l'épreuve avait été assez forte pour cette fois, et qu'il se-
rait indiscret de la pousser plus loin.

— Vous devez, dit-elle, prendre le thé tous les
soirs?

— Mais oui. Voulez-vous descendre chez moi? On
nous le servira.

— Non; si vous y consentiez, il me serait plus agréa-
ble de vous l'offrir.

— Vous! chère Madame.

— Certainement. J'ai tout ce qu'il me faut. Vous ver-
rez si je suis habile.

— Oh! je sais que vous êtes une excellente femme de
ménage. Mais je n'accepterai votre thé qu'à la condition
de vous aider à le faire.

— Par exemple!

— J'y tiens.

Et aussitôt Maria se mit en devoir de retirer ses gants.
On alla chercher la théière, le sucrier, les tasses; on
disputa à Henri la moitié de la table pour y placer tout
l'attirail nécessaire. Mais Henri ne se plaignait pas, allé-
ché qu'il était par l'attrait du régal.

Tandis que l'eau chauffait, Célestine dit, pensant à
son mari :

— Il sera bientôt onze heures. Stéfane ne tardera sans
doute pas à rentrer.

— Eh bien? attendons-le.... Il trouvera son thé tout
prêt. Quels yeux il va ouvrir!

— Il me grondera pour n'avoir pas fait coucher Henri.

— Je rejeterai tout le tort sur moi. Mais écoutez!...

N'est-ce pas lui qui revient?

— On entendait un pas lourd et une voix animée.

— Non, dit Célestine, c'est notre voisin, M. Jean
Morin.

— Qu'est-ce que c'est que ça, M. Jean Morin.

— Un vieillard qui compose des vers.

— La poésie et la vieillesse!... s'écria M^{me} de Roche-
more. Ce sont deux ennemis que M. Morin aura bien de
la peine à réconcilier.

— Aussi le pauvre homme le sait-il. Figurez-vous....

M^{me} Delaunay s'interrompit dans sa confidence. Le
vieux poète était en train de se réciter au moins un

— La prise de la citadelle de Saigon et des forts de la rivière nous a rendus maîtres d'un matériel considérable : environ 200 bouches à feu en fer et en bronze, une corvette et 7 jonques.

La citadelle renfermait un arsenal complet ; en comptant ce qu'il y avait dans les forts, on peut estimer à 20,000 le nombre des armes de main ; la citadelle seule renfermait 85,000 kilogrammes de poudre en caisses ou en barils, sans compter les poudres en gargousses, en cartouches et en artifices. Les projectiles et les balles étaient en proportion. Les magasins contenaient du salpêtre, du soufre, du plomb en saumons, des équipements militaires, du riz pour nourrir de 6 à 8,000 hommes, pendant un an, et une caisse militaire renfermant 130,000 fr. en monnaie du pays. La perte du gouvernement annamite ne peut pas être estimée à moins d'une vingtaine de millions.

Pour apprécier l'ensemble des résultats de l'expédition, il faut y joindre l'amoindrissement de l'influence morale sur les royaumes voisins, et ce coup ne sera pas moins sensible que le premier.

Pendant que le corps expéditionnaire portait dans le sud de l'Empire ce rude coup à la puissance annamite, le détachement chargé de la défense de Tourane repoussait, le 6 et le 7 février, les attaques de l'ennemi, encouragé sans doute par le départ de l'amiral et d'un grand nombre de bâtiments de guerre. A la suite d'une tentative faite par les Cochinchinois, pour nous chasser de la rivière et du fort que nous y occupons, le commandant Faucon, à la tête des marins et soldats de la flottille et des compagnies de débarquement envoyées à son secours, a détruit plusieurs batteries cochinchinoises et tué plus de 150 hommes à l'ennemi.

Au départ du courrier, tout était tranquille à Tourane, et l'état sanitaire s'était sensiblement amélioré. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Monza, 15 avril. — La *Gazette officielle* de Milan dément de nouveau, d'une manière péremptoire, la fable de l'ordre du jour du général Giulay.

Londres, 14 avril. — La prorogation du parlement aura lieu mardi, et la dissolution du parlement jeudi.

Les élections des bourgs auront lieu le mercredi après Pâques et celles des comtes le 2 mai.

De *Times* publie la réponse adressée par le comte Buol à M. de Balabine, à la date du 23 mars, par laquelle le cabinet de Vienne accepte le congrès à la condition qu'il prendra pour base le protocole du congrès tenu à Aix-la-Chapelle en 1818.

Le *Times* publie également la réponse adressée par le comte Buol à lord Loftus, à la date du 31 mars, dans laquelle le cabinet de Vienne ajoute aux quatre points préliminaires un cinquième point : celui du désarmement général.

Dans cette même réponse, le premier point, portant que le congrès aura à rechercher les moyens d'assurer le maintien de la paix entre l'Autriche et le Piémont, a été changé par le comte Buol, qui demande que le congrès s'occupe seulement des moyens d'obliger le Piémont à remplir ses devoirs internationaux, ainsi que des mesures à prendre pour éviter le retour des complications actuelles.

Le deuxième point relatif à l'évacuation des Etats ro-

maines et aux réformes à accomplir dans les différents Etats italiens a été changé ainsi par le comte Buol : Les détails relatifs à l'évacuation des Etats pontificaux et à l'adoption définitive des réformes proposées ne concernent que les puissances intéressées.

Le troisième point, relatif aux combinaisons à prendre pour remplacer les traités de l'Autriche avec les Etats italiens, a été ainsi changé par le comte Buol :

La validité des traités conclus par l'Autriche ne saurait être mise en question ; l'Autriche montrera ses traités si les autres puissances produisent aussi leurs traités avec les Etats italiens.

Au quatrième point, portant qu'il ne sera point touché aux délimitations territoriales résultant des traités de 1815, le comte Buol a ajouté, qu'il ne serait pas touché non plus aux traités conclus en exécution des traités de 1815. — Havas.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le journal de Saint-Nazaire, du 11 avril :

Le *Maurice*, capitaine Renaud, est entré sur rade ce matin, venant de la Réunion. Nos lecteurs n'ont pas oublié le sauvetage d'une partie des naufragés de l'*Austria*, sauvetage exécuté par le capitaine du *Maurice* et son équipage.

Ce matin, en apprenant qu'il avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur et que le sénat de Hambourg l'avait dignement récompensé, de son côté, le capitaine Renaud a reçu cette bonne nouvelle avec toute la modestie qui distingue les cœurs généreux. — Je regrette, a-t-il dit, de n'avoir pu en sauver davantage.

Le capitaine, le second et le lieutenant, en parlant du sinistre, ressentaient une pénible impression, surtout en nous racontant qu'ils s'étaient vus forcés de disperser, avec des avirons, les cadavres qui flottaient à la surface de l'eau.

M. Bertaut, lieutenant, raconte qu'un jeune mousse était arrivé jusqu'à son canot en sautant de cadavre en cadavre. Il a sauvé une femme qui tenait dans ses bras trois enfants morts. Au dernier tour que fit M. Bertaut à bord de l'*Austria*, la nuit était venue, et le *Maurice* avait dérivé ; ce ne fut que bien tard qu'il put atteindre son navire, en navigant au milieu des cadavres.

La photographie a souvent prêté à la justice le secours de ses fidèles images pour constater l'identité des malfaiteurs. Le fait vient de se produire encore au Havre. Un prévenu étranger à la localité avait été incarcéré depuis quelques jours ; il s'agissait de lui faire subir une confrontation dans un autre département ; au lieu de faire le voyage lui-même, le prévenu l'a fait en effigie, c'est-à-dire que son portrait photographié a été expédié à qui de droit.

S'il faut en croire un bruit qui a couru au Palais, la ville de Paris aurait fait don à M. de Lamartine d'un terrain important au bois de Boulogne, avec une maison toute bâtie, en témoignage de reconnaissance pour les services rendus par cet homme illustre à la capitale en 1848.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 27 mars :

Un fait des plus importants, donné par authentique, bien qu'il ne soit pas encore connu des journaux, c'est la soumission des Tatars-Khalkas à la Russie. La population de ces peuplades s'élève à 1 million, et leur pays s'étend

de la frontière de la province d'Irkutsk au grand désert Mongol. La contrée obtenue de cette manière est aussi grande que la France, et a à peu près le climat du midi de la France. C'est l'Italie de la Sibirie.

— La Banque suisse vient d'éprouver de graves embarras. Nous apprenons, cependant, qu'elle a repris ses paiements suspendus depuis quelques jours. On n'est pas complètement d'accord sur la nature des causes qui ont amené cette fâcheuse situation.

— Depuis plusieurs jours, les modestes coquilles de noix qui naviguent au grand et au petit cabotage dans les eaux de Saint-Cloud s'écartent avec une certaine crainte d'un bâtiment aux lignes sévères, à la robe entièrement noire, et mouillé en pleine rivière, à 500 mètres au-dessus du pont de Saint-Cloud.

Des marins sérieux se promènent sur le pont d'une proupe minutieuse. A l'avant du bâtiment s'élève une muraille blindée en fer destinée à protéger une pièce de canon, une seule ! mais dont l'emploi doit offrir, à ce qu'il paraît, des résultats assez satisfaisants pour qu'on ait dû lui construire l'affût maritime mouillé en ce moment dans la rivière de Seine.

Ce bâtiment affecté à un usage très-spécial, et qui se nomme la chaloupe canonnière n° 11, est réellement d'un aspect sinistre et cependant d'un gabarit très-pur de lignes. On devine, quoiqu'il ne soit pas encore armé, un formidable engin de guerre. Malgré ses petites proportions, car il a à peine 13 mètres de longueur, sa forme est puissante, redoutable ; effilé en avant en bec très-aigu, il décrit une courbe prononcée et vient s'arrondir légèrement à l'arrière.

Ce bâtiment, dont on ne voit point la machine à vapeur, marche à hélice.

Un autre monstre s'engraisse en ce moment à Bordeaux, et sera, dit-on, arrivé parfaitement à point dans deux mois. C'est une bombarde de 75 mètres de long, agréablement ornée et parée de 10 canons-obusiers de longue portée, se chargeant, comme la pièce canonnière n° 11, par la culasse, et formant une redoutable batterie Barbette.

Ce nouveau joujou, par le peu de largeur de son ban, manœuvrera avec une grande vitesse. Il est construit de façon à pouvoir porter 1,000 à 1,200 hommes.

CHRONIQUE LOCALE.

Hier, la salle du Tribunal de première instance (audience de police correctionnelle) était comble.

On était accouru en foule pour assister aux débats de la fameuse affaire de la prétendue archiduchesse de Valence, marquise de Beau lieu, de sa noble dame d'atours, la baronne d'Ervilliers, et de deux suivantes.

Voici, sommairement, ce que nous a appris l'instruction faite à l'audience.

Dans les derniers mois de l'année 1858, la femme Moreau (l'archiduchesse), la femme Lambourg (baronne d'Ervilliers), et les femmes Dossé et Gendron (celles-ci non titrées), quittaient Nantes précipitamment. L'archiduchesse, parce qu'elle était accusée d'escroquerie, et les trois autres, parce qu'on les soupçonnait de complicité. (Depuis son départ de Nantes, la femme Moreau a été condamnée correctionnellement par défaut à 5 ans de prison.)

En arrivant à Saumur, elles descendirent modestement toutes quatre à l'auberge du *Coq*, rue Saint-Nicolas. Elles vivaient là sans bruit et à petits frais d'abord ; puis, peu à peu s'ehardissant, la femme

chant de son épopée des *Atrides*, et l'écho de sa voix tragiquement caverneuse faisait vibrer les murs. De temps en temps, il se donnait des marques de la plus vive satisfaction.

— Voilà un voisin assez incommode ! dit Maria.

— Il aime à déclamer ses vers, et nous nous gardons bien de l'en empêcher ; il a été célèbre, et maintenant on ne parle plus de lui ; il a eu quelque fortune, et maintenant il est pauvre.

— Laissez donc ; il n'est pas si malheureux puisqu'il rime.

— Ah ! pour le coup, voilà bien votre mari !

L'escalier retentissait de l'air si connu : *Des chevaliers de ma patrie !* chanté à pleine poitrine.

Célestine n'attendit pas que Stéfane fût sur le palier. Elle s'élança au-devant de lui en disant :

— Bonsoir, mon ami. Tu t'es bien amusé, j'espère ? Nous avons une visite... Madame de Rochemore.

— Ah bah !...

Stéfane entra avec cette exclamation à la bouche. Maria ne put s'empêcher de rire.

— Oui, c'est moi en personne.

La stupefaction de l'artiste n'avait pas encore cessé. Il promenait ses regards autour de lui, comme s'il eût rêvé. La lampe allumée, Henri debout dans la chambre, un thé tout disposé, Maria installée dans le fauteuil, c'était un ensemble étourdissant pour lui.

— Comment, c'est vous, Madame ! Vous ici avec ma femme !...

— Tout juste, pas de cérémonie, je vous prie, Monsieur Delaunay. Continuez donc de fumer votre cigare. Je devais aller au spectacle...

— A l'Opéra... dit Célestine, jetant un coup-d'œil furtif sur son mari, qui parut un peu troublé.

Ce fut la seule vengeance qu'elle tira de Stéfane.

— Comme ça se rencontre !... s'écria ce dernier. J'en viens, moi. J'ai entendu *Robert*, admirable partition !... Et vous alors, Madame, vous étiez ici ?

— J'ai passé avec M^{me} Delaunay une des meilleures soirées de ma vie. Ah ! que votre femme est bonne !... Et votre Henri gentil !

— Le coquin ! vous l'avez mis à la tête d'une armée...

— Mon papa, dit l'enfant, regarde donc, mes beaux *bonhommes*. Il y en a des rouges, des bleus, des verts.

— Oui, de toutes les couleurs ! Vraiment, Madame, je ne sais comment vous remercier. Vous nous comblez. Nous n'avons rien à donner, nous.

— Si fait, un grain d'amitié ! dit Maria.

Et comme pour ne pas leur laisser le temps de répondre, elle ajouta :

— Le thé est parfait.

Célestine servit Maria, Stéfane, et Henri qui n'avait garde de laisser oublier.

Au bout d'un quart-d'heure de causerie affectueuse, on se séparait en disant : — Au revoir !

Maria descendit, le cœur soulagé.

Cette nuit-là, Stéfane vit dans un long cauchemar passer *Bertram* féminisé avec les traits de Maria, *Alice* avec le visage de Célestine... Lui-même, il apparut à sa propre pensée sous l'extérieur de *Robert*.

Les deux principes étaient là : de quel côté Stéfane inclinait-il ?

VII. LA RENCONTRE.

Sept heures du matin.

Le ciel est gris et couvert, l'atmosphère lourde ; un orage se prépare.

Une voiture de place vient de s'arrêter à la porte de Saint-Mandé.

Il en descend quatre hommes : le marquis de Montglars, accompagné de son médecin, de Bénédicte Arnaud et de Faustin Gournet. Ce dernier tenait une boîte à pistolets.

Sur les traits du marquis on eût pu lire cette détermination calme et froide d'un gentilhomme qui a fait d'avance à son honneur le sacrifice de sa vie. Il n'avait pas prononcé une parole depuis le départ de l'hôtel. Sa pensée s'attachait tour à tour à cette charmante Juliette, qu'il allait défendre, à cet excellent Alexis, contre qui

Moreau laissa croire qu'elle était d'une haute lignée, sans rien préciser. On lui demandait son nom, le lieu de sa naissance, elle répondait : *Je ne peux le dire*. Mais un jour, pressée de questions par la femme Delhumeau, marchande de sardines, qui lui était venue en aide dans sa misère, elle déclara qu'elle était : *épouse d'Henri V, fille de Charles X, archiduchesse de Valence, princesse de Lorraine, etc., etc., etc.*, car nous ne pouvons nous rappeler tous ses titres.

Si noble origine, si haute position ne s'alliaient guère avec la misère qui la rongeaient et avec son existence dans la petite auberge du *Coq*. Elle le sentait bien, et pour lever tous doutes, elle expliqua alors qu'elle vivait dans ce dénuement parce qu'elle avait fait vœu de pauvreté, afin de recouvrer la santé (elle est perdue de tous ses membres), et aussi afin d'obtenir du Ciel la grâce de ne plus vivre exilée, loin de son mari, et de remonter avec lui sur le trône de ses aïeux.

Cette grande humilité, ce renoncement momentanément aux grandeurs humaines, éblouirent la femme Delhumeau; elle s'apitoya sur le sort de l'illustre princesse.

Mais les époux Gouby, les aubergistes du *Coq*, quoiqu'assez disposés à regarder, la femme Moreau, sa femme d'atours et ses suivantes comme de grandes dames, conçurent des soupçons, et les congédièrent; il leur était dû 36 francs.

Les exilées se réfugièrent dans le quartier des Ponts, rue du Petit-Pré; elles vécurent encore là fort modestement, fort ignorées. Cependant les femmes Dossé et Gendron durent quitter Saumur, sur les exigences de la police. Mais elles ne quittèrent pas le pays; elles se cachèrent dans la campagne, puis rentrèrent secrètement pour rejoindre leurs nobles amies.

Dans cet intervalle, la femme Delhumeau avait dépeint à la femme Durand, marchande de poissons, la misère des étrangères; et, pour gagner son cœur, exciter sa générosité, elle lui confia, mais bien sous le sceau du secret, que l'une de ces pauvres femmes était *la fille des rois, etc., etc., etc.*

La femme Durand fut, à son tour, touchée de compassion, sans être insensible aux espérances d'avenir. Elle ouvrit sa maison, non pas seulement à l'archiduchesse de Valence, mais à la baronne d'Erville, et aux deux suivantes, accompagnées chacune d'une enfant.

Tout d'abord, la vie fut modeste — le vœu de pauvreté n'était pas encore accompli — il devait être observé scrupuleusement dans l'intérêt de la santé de *Madame* (c'est ainsi qu'on l'appelait), et aussi dans le but d'obtenir la couronne de France.

Mais les relations devenant plus intimes, la facture *reine* fut plus exigeante pour sa nourriture. Elle se mettait en communication magnétique tantôt avec son médecin, tantôt avec son époux Henri V. Le premier prescrivait souvent à *Madame* des potages succulents, de bons rôtis, du vin de Bordeaux vieux, de la liqueur et du café (au moins 4 tasses par jour). La femme Durand, fascinée par *Madame*, et par la baronne d'Erville, fournissait sans observation tout ce qu'on lui demandait. La princesse devait la récompenser un jour, elle serait *marquise de Monthabor, princesse, surintendante,*

etc., etc.; son fils était nommé *duc, prince de Marigny, etc., etc.*, puis mousquetaire.

Une nouvelle occasion se présente pour M^{me} Durand d'exercer encore sa crédule générosité. Dans les premiers jours de mars, une de ses parentes, la femme Clée, accoucha. L'archiduchesse voulut être *sous-marraine* de l'enfant. Elle se mit soudain en communication avec son époux, par le moyen d'un fil électrique invisible; le prince répondit qu'il fallait que ce baptême fût célébré *royalement*. M^{me} Durand, sur la parole du fil, acheta aussitôt force dragées, boîtes précieuses, riche toilette; et *la reine*, dans un brillant équipage, affublée d'une robe blanche, d'une couronne blanche et bleue, en forme de diadème, se rendit à l'église et signa les registres avec la femme Lambourg, l'une comme archiduchesse de Valence, l'autre comme baronne d'Erville. Puis, la *sous-marraine* fit gracieusement les honneurs des dragées que payait la dame Durand, persuadée, pauvre femme, qu'un jour elle serait récompensée au centuple de tant de sacrifices.

Pour donner à ses promesses plus de force, *Madame* affectait tous les dehors de la religion. Elle recommandait aux enfants Delhumeau de se confesser et de communier souvent; elle insistait surtout pour qu'ils demandassent à Dieu la grâce de sa guérison et le triomphe de ses principes politiques.

Et, pour que la police ne sût jamais la comédie qu'elle jouait depuis si longtemps, elle fit jurer à tout son entourage, sur le crucifix, que jamais ils ne divulgueraient les confidences qu'elle leur faisait.

Tant de titres, tant d'honneurs, tant de fortune, avaient tourné la tête de la pauvre Durand. Pourtant sa bourse diminuait, et quelques soupçons traversaient son esprit. — Un jour *la reine* s'en aperçut, elle entra dans une grande colère. — La confiance revint aussitôt et avec plus d'empire que jamais, car les femmes Delhumeau et Durand acceptèrent depuis sans examen les plus grandes absurdités. — Ainsi un jour *la reine* prétendit être accouchée de deux jumeaux; personne ne s'était aperçu de sa grossesse. On lui demanda ce qu'étaient devenus ses enfants; elle les avait expédiés par le fil électrique à son médecin et à son époux qui les avaient recueillis soigneusement.

Cependant, dans le quartier, on jasant sur les hôtes de la femme Durand et sur les dépenses qu'elle faisait. La police prit des informations: les *princesses* s'en émurent, et bientôt *madame*, se mettant, à l'aide du fil électrique, en communication avec son médecin, reçut l'avis d'aller sans retard à la campagne, *en changement d'air*.

La femme Durand obtempéra avec empressement aux prescriptions du médecin inconnu, et toute la cour partit en omnibus pour Varennes.

Les exilées s'y croyaient bien en sûreté quand un jour la justice les fit déguerpir et les ramena à Saumur.

C'est pour ces faits qu'elles comparaissaient hier devant le Tribunal de police correctionnelle sous l'inculpation d'escroquerie et de vagabondage.

Les témoins entendus ont été unanimes dans leurs dépositions.

Les prévenues ont été interrogées.

La femme Moreau, la principale héroïne, a une physionomie expressive, un regard fascinateur; sa parole est vive, ses réponses brèves et adroites.

il lui fallait combattre. Pour un esprit léger par nature c'était une de ces circonstances graves qui accablent. Aussi Félix, malgré la sérénité, qu'il s'efforçait d'imprimer à son visage, était-il en proie à une émotion intérieure que trahissaient quelques crispations des lèvres et des joues. Bénédicte, désolé de n'avoir pu donner à l'affaire une autre issue, ne cherchait pas à dissimuler son chagrin. En réalité, c'était moins M. de Montglars que son témoin qui semblait être le combattant. En approchant du lieu désigné pour le rendez-vous, Bénédicte, de plus en plus triste, avait penché sa tête vers sa poitrine, les bras croisés, les yeux fixés sur la terre. Quant à Gournet, il était d'un calme inaltérable; lui seul parlait sans obtenir, il est vrai, de réponse, sinon du médecin, auquel il s'accrochait. Il avait développé une grande théorie du point d'honneur, exposé sa doctrine, défini la nécessité sociale du duel, versé enfin tout ce qu'il y avait dans son âme d'amertume contre le monde tel qu'il est constitué avec ses vices, ses lâches complaisances et ses débordements.

Sept heures cinq minutes.

Un second fiacre arriva. Il amenait le vicomte d'Orban, Ernest de Foncheville et Saint-Marquet.

On se salua silencieusement.

Les deux groupes s'acheminèrent vers un fourré épais du bois de Vincennes.

Là on s'arrêta. Gournet tira les pistolets de la boîte et

les chargea avec un soin minutieux en présence des trois autres témoins.

— Vous voyez, dit-il, Messieurs, que tout est bien en règle. Maintenant, nous allons compter les pas.

— Attendez! dit vivement Bénédicte, je crois que Monsieur de Monglars veut adresser la parole à Monsieur d'Orban.

— C'est inutile, s'écria Gournet en fronçant le sourcil. Les explications ont été échangées; le tour de l'action est venu. Tout discours serait superflu.

— Permettez, permettez. Le rôle des témoins n'est pas de précipiter la lutte, mais de la retarder. Monsieur le marquis, que désirez-vous?

— Poser une question à mon adversaire.

Sur l'invitation de Bénédicte, le vicomte s'approcha, ayant ses témoins à sa droite et à sa gauche.

Félix et Alexis étaient en face l'un de l'autre. Ces deux hommes que l'amitié d'enfance avait étroitement unis, que la parité de rang avait tenus dans le même monde, qui n'avaient cessé de se voir comme des frères malgré la différence de leurs caractères, ne purent se regarder sans éprouver une violence secousse. Ils devinrent tous deux pâles, et leurs yeux se remplirent de larmes. Bénédicte comprit cette double angoisse; il soutint le marquis en lui prenant le bras, et fit signe à Ernest de l'imiter à l'égard du vicomte.

(La suite au prochain numéro.)

Elle a avoué s'être dite *femme de Henri V, princesse, marquise, etc., etc.* Elle ne sait pourquoi elle a pris ces titres; peut-être un peu par vanité, puis, quand elle est malade des nerfs, elle a une sorte d'*aberration* mentale, qui fait qu'elle ne sait ce qu'elle dit, qu'elle ne garde aucun souvenir de ce qui s'est passé.

La femme Lambourg s'est attachée de cœur à la femme Moreau: elle a reçu d'elle des services; par reconnaissance elle ne l'a pas quittée depuis 2 ans. Il est vrai qu'elle s'est appelée baronne d'Erville, elle ne sait trop pourquoi. C'est pour complaire à la femme Moreau, qu'elle a écrit les titres de noblesse et autres délivrés aux femmes Delhumeau et Durand et à leurs enfants.

Quant aux deux autres prévenues, elles ont suivi à Saumur la femme Moreau, parce qu'elles l'avaient connue à Nantes et qu'elles avaient aussi reçu d'elle de grands services.

Telles sont les excuses des prévenues.

Le Tribunal, après avoir entendu M. le Procureur impérial dans ses conclusions,

M^e Quesnay, pour les prévenues, dans une plaidoirie aussi habile que spirituelle,

A condamné:
La femme Moreau, à 2 ans de prison.
La femme Lambourg, à 15 mois.
Et les femmes Dossé et Gendron, chacune à 6 mois.
Et toutes quatre solidairement aux frais.

Les quatre députés de Maine-et-Loire sont nommés membres d'une commission du Corps-Législatif relative à une imposition extraordinaire et à un emploi de fonds par le département de Maine-et-Loire.

M. Louvet a été nommé membre d'une commission relative à des emprunts et à une imposition extraordinaire par le département du Jura.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

PROJET d'acquisition de terrain pour l'ouverture du dernier tronçon de la rue Verte (partie traversant le Pré-aux-Clercs).

La commune de Saumur est dans l'intention d'acquiescer de l'Administration des Hospices de cette ville la quantité de 10 ares 52 centiares et demi de terrain, dépendant actuellement du pré dit *Pré-aux-Clercs*, dans le but de terminer, du côté de la levée de Nantilly, l'ouverture de la rue Verte.

A cet effet, une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte, à la Mairie de Saumur, les 27, 28 et 29 avril présent mois, de midi à 4 heures, par M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, spécialement commis pour recevoir les dires et observations des personnes intéressées audit projet.

Les pièces relatives à l'affaire sont déposées au secrétariat de la Mairie, où il pourra en être pris connaissance jusqu'au 26 avril inclusivement, tous les jours, de midi à 3 heures (dimanches et fêtes exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 avril 1859.
Le maire, RAGUIDEAU, adjoint.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les dépêches de Londres nous apportent coup sur coup deux nouvelles: l'ajournement à lundi des explications du ministre Derby sur les affaires d'Italie et le refus de l'Autriche de prendre part au congrès, si la réunion de ce dernier n'est pas précédée d'un désarmement général et simultané. La première de ces nouvelles est officielle, elle résulte de deux déclarations faites à la chambre des lords et à celle des communes par le comte de Malmesbury et M. Disraeli. La seconde provient du *Times*, qui la déclare positive et authentique. — Havas.

TAXE DU PAIN du 16 Avril.

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	14 c. 58 m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	12 c. 08 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	9 c. 58 m.

BOURSE DU 14 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 67 40.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 94 50.

BOURSE DU 15 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 67 40
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 93 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE LES BIENS

Ci-après,
Appartenant à M. PIERRE SANZAY.

Commune de Bagneux.

Un pré, contenant 21 ares 3 centiares, situé prairie de la Roche, joignant au nord le sieur Bulleau, au levant les héritiers Desmè et Bulleau, au couchant M^{me} Grandmaison.

Commune d'Artannes.

Un pré, contenant 19 ares 30 centiares, situé dans la prairie de la Motte, nommé le Cul-de-la-Prée, joignant au nord Eveillard, au levant le Thouet, au midi M. Rousseau, au couchant le sieur Fourrier.

Commune de Varrains.

Un pré en forme de triangle, contenant 5 ares 76 centiares, situé au lieu dit les Peumards, joignant au nord le sieur Seigneur, au midi M^{me} de Messemé.

Commune de Saint-Cyr.

Un morceau de bois, contenant 38 ares 50 centiares, au lieu dit le Cul-de-Chèvre, joignant au nord le sieur Lecesvre, au levant M. de Brézé, au midi Jean Buzard, au couchant un chemin.

Commune de Chacé.

Une maison, située au bourg de Chacé, sur la grande route de Saumur à Saint-Cyr.

S'adresser, pour traiter, au sieur LECESVRE SANZAY, propriétaire à Distré, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (191)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON DE CAMPAGNE,
Située à 6 kilomètres de Saumur,
A 500 mètres de la Loire.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (192)

GIRARD fils,

M^e DE BOIS ET DE CHARBON,
Place de la Grise,

Préviens qu'il fournira, aux conditions les plus avantageuses, les COPEAUX provenant de l'arçonnerie de l'École de cavalerie, dont il s'est rendu adjudicataire.

Il rappelle aussi à MM. les propriétaires de vignes, qu'il a en magasins une grande quantité de CHARNIERS en chêne et en châtaignier, d'un mètre soixante-cinq centimètres de longueur. (193)

A LOUER, pour la Saint-Jean prochaine, un magasin, place du Marché-Noir, 5 chambres, caves et greniers; 4 chambres, caves et greniers, rue Beaurepaire et rue Cendrière.

S'adresser à M. JAGOT-PATTÉE, rue du Puits-Neuf, 29. (194)

PERLES D'ETHER

Du D^r CLERTAN.

MENTION HONORABLE. — EXPOSITION 1855.

Ce nouveau moyen d'administrer l'Ether a été approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 18 juillet 1848. En portant l'Ether pur directement dans l'estomac, sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse. Une instruction est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Paris, rue Caumartin, 45; à Saumur, chez M. DAMICOURT.

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

En l'étude de M^e MÉTEAU, notaire à Moncontant (Deux-Sèvres),

En bloc ou par lots :

1^o La TERRE de Villebretiers;
2^o Et la TERRE du Grand-Pont;
Contenant environ 262 hectares, bien boisées, d'un beau produit et d'un grand avenir, à 6 kilomètres de Bressuire (Deux-Sèvres), et à un kilomètre du tracé du chemin de fer de Tours aux Sables-d'Olonne.

S'adresser audit M^e MÉTEAU, ou à M. BRETONNEAU, propriétaire à Veroux, près l'Absie (Deux-Sèvres), ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'ANCIENNE

PROPRIÉTÉ de M. CHAPUIS,

A Champeigné, commune de Souzay,

Elle consiste en :

1^{er}. Maison de maître, bâtiments d'exploitation, caves et jardin, contenant 33 ares;

2^{er}. Le Grand-Clos de vigne, contenant 6 hectares;

3^{er}. Le clos Fourrier, contenant 1 hectare 17 ares 63 centiares;

4^{er}. Autre petit clos et vignes détachées, contenant 3 hectares 8 ares 98 centiares;

5^{er}. Et 7 hectares de bois en deux morceaux, dans la forêt de Fontevrault.

S'adresser, pour traiter, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (162)

A VENDRE ou A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Rue Cendrière, 7.

S'adresser à M^{me} veuve RALLET.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Puits-Neuf, nos 23 et 25.

Le prix pourra consister, pour une partie, en une rente viagère.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (173)

MAISON

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Située place Saint-Michel;

Vue sur le Quai.

S'adresser à M. CHUDEAU père.

MAISON avec MAGASINS

Touchant le pont Cessart, à Saumur, A LOUER.

S'adresser à M. DUVAU-GIRARD fils, qui y exploite le commerce des vins et eaux-de-vie. (84)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Pour la St-Jean 1859,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE ET REMISE,

Rue du Prêche,

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (545)

A VENDRE

Pour la Saint-Jean 1859,

UNE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, n° 9.

S'adresser à M^{me} veuve CAMAIN-MASSÉ, demeurant dans ladite maison.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, 8.

Demande en séparation de biens.

Suivant exploit de Simon, huissier à Saumur, en date du 13 avril 1859, enregistré, M^{me} Augustine Dorizon, épouse de M. Joseph Marandean, ladite dame couturière, demeurant à Saumur, rue Brault, n° 7, admise à l'assistance judiciaire par décision du bureau du 19 décembre 1858.

A formé contre le sieur Joseph Marandean, ci-dessus nommé, sans résidence ni domicile connus en France, domicilié en dernier à Saumur, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait conforme dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 14 avril 1859.
(777) BEAUREPAIRE.

A VENDRE

UNE MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, demande un PREMIER CLERC.

On demande un CHIEN COUCHANT âgé de 8 à 12 mois, ayant en la maladie.

S'adresser au bureau du journal.

LE VERT

DE LA

PRAIRIE PONNEAU

Près la Gare du Chemin de fer de SAUMUR,

Sera ouvert le 30 avril 1859.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées, pour éviter toute erreur, de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, rue Royale, et, sur la prairie, au sieur DEROUIN, garde.

Prix : 25 francs, et 60 centimes pour le garde, pour 35 jours.

On paiera comptant. (163)

SAISON DE 1859. — OUVERTURE LE 1^{er} JUIN.

EAUX THERMALES Sulfureuses DE S. HONORÉ (NIÈVRE)

A 14 HEURES DE PARIS, PAR NEVERS.

Les eaux chaudes de SAINT-HONORÉ sont employées contre toutes les maladies de poitrine, de la peau, de l'utérus, les rhumatismes, etc. — LE NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE ST-HONORÉ, construit sur de magnifiques thermes antiques, auxquels aboutissent encore plusieurs voies romaines, est le plus complet de France par la variété des traitements qu'on y donne. — LES SALLES D'INHALATIONS, où les malades viennent respirer les vapeurs sulfureuses, sont renommées par leurs nombreuses cures pour la poitrine et les maladies des voies aériennes. — S'adresser, pour tous détails, à la régie de l'Établissement thermal. (196)

CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE Jⁿ ALGLAVE,

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt : chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

DRAGÉES ANTI-BLENNORRHAGIQUES

de GUIGON, pharmacien, 167, rue St-Honoré, à Paris,

Contre les écoulements nouveaux et anciens, même les plus rebelles.

GUÉRISON RADICALE en sept jours, succès infailible.
Dépôt : à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (31)

UN AN 8 fr. LE MERCURE GALANT SIX MOIS 5 fr.

Paraissant les 1^{er} et 16 de chaque mois.

RÉDACTION : Vicomte Sambucy de Linas et Gourdon de Genouillac.

CHRONIQUES, COMPTES-RENDUS, CRITIQUE, LITTÉRATURE.

BUREAUX : PARIS, 34, RUE DE DOUAI.

Envoyer le montant de l'abonnement en timbres-poste ou par un mandat à l'ordre de M. le vicomte de Sambucy de Linas, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.